

# Actualisation du protocole sanitaire

Bonjour,

Suite aux dernières recommandations ministérielles le protocole sanitaire a été complété au 1er février par les mesures supplémentaires suivantes :

Restauration scolaire :

Le passage à la demi-pension s'effectue par classe et selon un planning quotidien. **Les élèves d'une même classe prendront donc leur repas ensemble** dans l'ordre de passage indiqué et ne devront en aucun cas déroger à cette règle. **Une distance d'au moins deux mètres est respectée entre les groupes.**

Gestes-barrières :

Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, **seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 peuvent être portés.** Afin que les familles puissent acquérir de nouveaux masques respectant ces exigences, un délai est accordé jusqu'au 8 février 2021.

Bien évidemment, le port du masque demeure obligatoire dans l'établissement mais aussi en dehors de son enceinte. Les gestes barrières, lavage des mains, distanciation et plus particulièrement pendant les repas prouvent leur efficacité au quotidien. C'est cependant sur ces derniers points que nos jeunes restent toujours les moins respectueux des consignes.

Nous vous demandons solennellement de rappeler à vos enfants la nécessité absolue de respecter ces consignes (voir sur notre site internet, pour rappel) et de les garder au domicile dès lors qu'ils présentent le moindre symptôme.

Nous vous remercions par avance de votre confiance et vous assurons de notre pleine implication dans le suivi de la situation sanitaire.

Bien cordialement,

L'équipe de direction.